

Championnats Grand-Est Fleuret Hommes et Dames

M15 - M17 – M20 – Seniors - Vétérans Ind. & EQ les 23 et 24 mars 2024

Lieu : PARC DES SPORTS les NATIONS, Rue Gembloux, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Horaires :

SAMEDI

		APPEL	SCRATCH	DEBUT
M15	HOMMES ET DAMES	09H30	10H00	10H15
M20	HOMMES ET DAMES	12H00	12H30	12H45
VET	HOMMES ET DAMES	14H00	14H30	14H45

DIMANCHE

		APPEL	SCRATCH	DEBUT
M17	HOMMES ET DAMES	8H45	9H15	9H30
SENIORS	HOMMES ET DAMES	10H30	11H00	11H15

Les épreuves par équipes se dérouleront à l'issue des épreuves individuelles

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés du Grand Est en possession d'une licence 2023-2024 validée par la FFE. Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 et intervenants dans une sélection pour la Fête des Jeunes M15 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

Formule : Pour l'individuel, un tour de poules sans tireur éliminé avec décalage par club. Tableau d'élimination directe sans repêchage. Pour les épreuves par équipes, en fonction du nombre d'équipes présentes avec tirage de la 3^e place. Prise en compte du classement national comme classement d'entrée pour toutes les catégories.

Engagements : Les engagements pour les épreuves individuelles et les épreuves par équipes se font par les clubs sur l'extranet de la FFE avant le mercredi 13 mars 2024 23h59

CERCLE D'ESCRIME DE VANDOEUVRE LES NANCY

Parc des Sports des Nations – Rue de Gembloux – 54500 VANDOEUVRE-lès-NANCY

EMAIL : vandescrime@orange.fr

www.cercle-escrime-vandoeuvre-les-nancy.fr



Cependant, l'extranet restera ouvert jusqu'au lundi 23h59 précédant la compétition afin de simplifier l'inscription des retardataires.

Au-delà de la clôture des engagements, il sera possible d'engager un(e) tireur(se) en s'acquittant d'un montant de 5 fois le droit d'engagement au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition. Aucune demande d'inscription ne sera possible au-delà de ce délai.

La somme totale du ou des engagement(s) devra être réglée au club organisateur au plus tard le jeudi à 23h59 précédant la compétition. Aucune inscription ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué.

En cas d'absence de tireurs - sauf cas de force majeure - il sera obligatoire de payer les frais d'engagement afin d'éviter de pénaliser les clubs organisateurs. Le CREGE récupérera auprès du club du tireur les frais d'engagement après un état fait par le club organisateur qui en fera la démarche.

En cas d'engagement hors délais, le règlement doit être transmis par virement au club organisateur. L'avis de virement (pas de capture d'écran, mais un PDF issu du virement effectif) doit être envoyé à thomas.ducourant@gmail.com et copie à atrcree@gmail.com pour confirmation de paiement.

L'engagement hors délais ne sera accepté qu'à réception de cette confirmation de paiement.

Si cette procédure n'est pas respectée et que des tireurs non engagés apparaissent malgré tout dans les résultats, ceux-ci seront supprimés des résultats et n'auront pas leurs points aux différents classements..

Droits d'engagement à régler sur place :

- 10 € en individuel et 30€ par équipe en M15
- 15 € en individuel et 40€ par équipe en M17-M20-Seniors-Vétérans

Nota : Possibilité de régler par carte bancaire sur place

Arbitrage : Tout club engageant des tireurs aux épreuves individuelles (H & D confondus) est tenu de présenter un ou plusieurs arbitres, selon les quotas suivants :

- 4 à 8 tireurs engagés : 1 arbitre
- À partir de 9 tireurs engagés : 2 arbitres

Les clubs sont tenus de présenter 1 arbitre par tranche de 2 équipes engagées. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs. Ils resteront à la disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Ils seront indemnisés, conformément à la réglementation FFE, en fonction du niveau de leur diplôme.

Rappel : Le niveau requis pour les arbitres est Formation Régionale minimum. Les arbitres départementaux sont autorisés à participer avec l'accord du président de la CRA Marc Lamba (marclamba@free.fr)

Tenues et armes : Conformes aux normes de la FFE en vigueur : Tenues 350 N + CE ou 800 N + CE / Sous cuirasse 800 N + CE. Masques à double attaches obligatoires, bavettes électriques pour toutes les catégories. Pour les catégories féminines : protège poitrine recouverte d'un tissu mou EVA obligatoire. L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... ». L'accès aux pistes est strictement réservé aux compétiteurs, aux arbitres ainsi qu'aux entraîneurs.

DIRECTOIRE TECHNIQUE : Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Récompenses : Les quatre premiers tireurs de chaque catégorie seront récompensés ainsi que les trois premières équipes.

Restauration : Un espace bar-buvette vous accueillera sur place (croque-monsieur, pizzas, tartes, etc.). La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

Contact : Maître Paul GRANDIDIER 06 14 82 36 47

vandescrime@orange.fr ou paulgrandidier.escrime@gmail.com

PLAN DE Vandœuvre-lès-Nancy



CERCLE D'ESCRIME DE VANDOEUVRE LES NANCY

Parc des Sports des Nations – Rue de Gembloux – 54500 VANDOEUVRE-lès-NANCY

EMAIL : vandescrime@orange.fr

www.cercle-escrime-vandoeuvre-les-nancy.fr

